

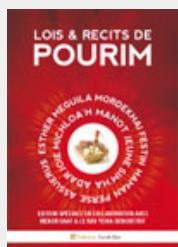


Traité Yebamot

Michna 2 - Chapitre 2

שני אחים, ומת אחד מהם, ויבם השני את אשת אחיו, ואחר כך נולד להם אח, ומת הראשונה יוצא משום אשת אחיו שלא היה בעולמו, והשנייה משום צרתה. עשה בה מאמר, ומת שנייה חולצת ולא מתיבמת. רבי שמעון אומר, מייבם לאיזו שירצה, או חולץ לאיזו שירצה.

Il s'agit de deux frères dont l'un meurt. L'autre épouse sa belle-sœur, avant la naissance d'un troisième frère puis le deuxième frère meurt : la première femme est quitte au titre de « femme du frère qu'il n'a pas connu », la deuxième au titre de rivale. Si le deuxième frère s'est seulement engagé vis-à-vis d'elle et qu'il est mort, la deuxième doit procéder au déchaussement mais ne peut pas se marier. Rabbi Chim'on dit le troisième frère peut épouser n'importe laquelle des deux ou procéder au déchaussement avec n'importe laquelle.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions